

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT



De U6 à U13

Se réunit les lundis et jeudis de 14 h à 18 h

Ligne directe : 04.92.15.80.35

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Réunion du 11 avril 2024

Président : M. Alain BROCHE

Présents : MM. Patrick LEVY – Ridha DJAFFAL – Jean-Baptiste SCIMECA - Joel BOLLIE

Procès-verbal n°27

ENVOI DE COURRIELS :

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions,...) soient lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr

2. En copie la Commission du Foot Réduit (U13 à U6) : Foot-reduit@cotedazur.fff.fr

INFORMATIONS IMPORTANTES

FOOT à 5

Toutes les informations utiles à l'organisation des rassemblements U6 à U9 se trouvent dans « FAL » (Football d'Animation et de Loisir) à partir du 29 sept 2023.

Rappel : Aucun document ne doit parvenir au District par courrier ou courriel. Tout doit être envoyé, via FAL, par téléchargement.

Information importante :

Des amendes sont appliquées, dès la phase 1 pour les motifs suivants :

- Absence « Feuilles de plateau » : 50 €
- Absence « Feuille de présence » : 30 €
- Equipe absente ayant prévenu avant le jeudi : 20 €
- Equipe absente sans prévenir : 40 €

Organisation des rassemblements de la saison 2023-2024 :

- U6 - U7 :
 - Plateau de 8 équipes maximum
 - Nb joueurs autorisés sur le terrain → **3 + 1(GB)**
- U8 – U9 :
 - FestiFoot de 8 équipes
 - Nb joueurs autorisés sur le terrain → **4 + 1 (GB)**

FEUILLES DE PRESENCE NON PARVENUES du 06 avril 2024 :

U8 :

- Site 3 : Ca Peymeinade 1
- Site 4 : Ogc Nice 1 et 2
- Site 5 : As Moulins 1
- Site 8 : Asvf 1
- Site 9 : AsTam 1 et 2
- Site 14 : Ca Peymeinade 2, Escr 3 et 4
- Site 16 : Villeneuve F. 1
- Site 17 : Rc pays de Grasse 3
- Site 19 : Drap 1, Fcvvv 1

U9 :

- Site 3 : Ca Peymeinade 1
- Site 4 : Asrcm 1, Trinité 1 et 2
- Site 8 : Uscbo 2
- Site 9 : As Fontonne 2
- Site 14 : Escr 3 et 4

Les clubs cités ont jusqu'au **18 avril 2024** pour scanner les feuilles de présence et les feuilles de plateau manquantes via FootClub, passé ce délai, les amendes correspondantes seront Appliquées par document manquant

EQUIPES ABSENTES « SANS PREVENIR » du plateau du 06 avril 2024 :

U8:

- Site 10 : Fc Cimiez 1 et 2
- Site 13 : Ecmv 1 et 2
- Site 16 : Villeneuve F. 4

U9:

- Site 12 : AsTam 1
- Site 18 : Ecmv 3 et 4

EQUIPES ABSENTES « AYANT PREVENUES » du plateau du 06 avril 2024 :

U9:

- Site 10 : Fc Cimiez 1 et 2
- Site 17 : Asccf 5, St Laurentin 2
- Site 21 : As Sospel 1

FOOT à 8

**RAPPEL INFORMATION IMPORTANTE :
Gestion des feuilles de match**

- **U12 – U13 : Tous niveaux → UTILISATION DE LA FMI**

Important : Si la FMI ne fonctionne pas, vous devez envoyer l'original de la feuille de match « papier » au District par voie postale ou par mail à secretariat@cotedazur.fff.fr

- **U10 – U11 : Tous niveaux → UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH PAPIER – Un tuto expliquant la gestion administrative des matchs U10 – U11 a été envoyé à tous les clubs par courriel.**

ABSENCE FEUILLES DE MATCH du 16 mars 2024 non parvenues dans les délais (journée 6) :

➤ **U12 N2**

Poule A: Match n° 27688570: Ca Peymeinade 21 / Asccf 22 - Match perdu par pénalité à Ca Peymeinade 21 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende. (50 €).

➤ **U12 Espoir**

Poule C: Match n° 27709042: Ca Peymeinade 22 / Us Pégomas 23 Match perdu par pénalité à Ca Peymeinade 22 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende. (50 €).

Poule E: Match n° 27688929: Sto Roquettan 21 / Ca Peymeinade 23 Match perdu par pénalité à Sto Roquettan 21 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende. (50 €).

➤ **U10 Espoir**

Poule F : Match n° 27686133 : Vsjbfc 24 / As St Martin 21 (match du 09/03) Match perdu par pénalité à Vsjbfc 24 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende. (50 €).

ABSENCE FEUILLES DE MATCH du 23 mars 2024 non parvenues dans les délais (journée 7) :

➤ **U12 Niveau 1**

Poule A : Match n°27692334 : A.S.T.A.M. 21 / V.S.J.B.F.C. 21 Match perdu par pénalité à A.S.T.A.M. 21 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende. (50 €).

➤ **U13 Niveau Espoir**

Poule C : Match n° 27689520 : R.O.S. Menton 2 / V.S.J.B.F.C. 3 Match perdu par pénalité à R.O.S. Menton 2 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende. (50 €).

➤ **U13 Niveau 2 :**

Poule A : Match n°27715895 : V.S.J.B.F.C. 2 / U.S. Mandelieu Ln 1 Match perdu par pénalité à V.S.J.B.F.C. 2 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende. (50 €).

Match n° 27715897 : A.S.T.A.M. 2 / A.S. Monaco F.C. 2 Match perdu par pénalité à A.S.T.A.M. 2 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende. (50 €).

Match n° 27715898 : R.C. Pays De Grasse 1 / St. Laurentin 1 Match perdu par pénalité à R.C. Pays De Grasse 1 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende. (50 €).

➤ **U11 Niveau Espoir :**

Poule A : Match n° 27687618 : St. De Vallauris 2 / Asvf 1 Match perdu par pénalité à St. De Vallauris 2 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende. (50 €).

FORFAITS :

Journée du 16 mars. 2024 : (journée 6)

U12 Espoir – Poule C : Match n° 27709043 : Euro African 21
U13 Espoir – Poule A : Match n° 27689426 : Usmn 2
U10 Espoir – Poule C : Match n° 27726631 : Fc Cannes Ranguin 21
U10 Espoir - Poule D : Match n° 27686042 : Vsjbfc 23
U11 Espoir – Poule B : Match n° 27687678 : Cap 3

Journée du 23 mars. 2024 : (journée 7)

U11 Espoir - -Poule E : Match n° 27687929 : As Monaco F 1

Journée du 06 avril 2024 (journée 4)

U13 Espoir – Poule A : Match n° 27689416 : Usmn 2 (**2^{ème} forfait**)
U12 Espoir - Poule E : Match n° 27688922 : Uscbo 23
U13 Espoir – Poule E : Match n° 27689592 : Fc Cimiez 2

Après vos matchs, PENSEZ A SAISIR VOS RESULTATS DANS FOOTCLUB (Vous avez jusqu'au lundi soir minuit) et scannez dans footClub vos feuilles de matchs dès le lundi (sauf FMI).

Le Président de séance :
M. Alain BROCHE

Le Secrétaire de séance :
M. Patrick LEVY